Vol. XXXVI | Saint-Boniface, Manitoba, 6 Novembre 1907. | No. 52

ABONNEMENT
Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 "
Europe (compris le port)..... 2.00 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne.................12 cents
Chaque insertion subséquente........... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA.

Le Cimetiere

(MEDITATION DE NOVEMBRE)

Je suis le cimetière, le premier et le dernier terrain que les vivants cèdent aux morts, loin, très loin d'eux, car la mort fait peur! Et cette peur me garde mieux que mes murailles.

En me voyant, le passant précipite sa course, et se signe, avec le sentiment d'un abime toujours béant, d'où l'on ne sort plus. A certains jours, on me visite: c'est quand le coeur saigne, ou que le souvenir des disparus devient plus obsédant; mais, plus habituellement la solitude est ma compagne, et je n'ai de semblant de vie que la verdure des pins, la brise, la tempête, les fleurs, le soleil.

• • •

Je suis le cimetière; je bois les pleurs stériles; les projets les mieux conçus, je les défais; je dissipe les rêves et j'éteins l'espoir; jeunesse, beauté, fortune, gloire, souvenirs, j'emporte tout; sourd à tous les cris, je vais broyant les coeurs, dissociant les familles, faisant de tout cela une poussière sans nom et sans date que le fossoyeur ramasse pour couvrir d'autres cadavres.

J'appelle à mon aide le temps qui émiette les tombes, effrite le marbre et le bronze; j'appelle à mon aide l'oubli, le grand fleuve qui passe charriant les souvenirs, les éternels serments d'un jour, les fidélités naufragées, épaves dont les grilles tordues, les hautes herbes, les mousses parasites, les ronces jalouses, tous les écroulements et toutes les morsures vous donnent l'image.

• • •

Je suis le cimetière! le musée de la mort offrant tous les contrastes; richesse et misère—néant et fécondité...boue et opulence...Comme certains fleuves, je roule, dans mes vagues changeantes des paillettes et des diamants tombés de mains décharnées et illustres...Je suis l'orfèvre souterrain, le joaillier milliardaire des hochets de la vanité... jusque dans la mort.

Je suis le grand livre toujours ouvert, le plus sublime après l'Evangile, ou plutôt je suis son héraut, sa voix, son éloquent commentaire. Comme lui, je proclame "l'unique nécessaire." Sa doctrine est la mienne; je lui emprunte ses sentences; avec lui je chante le Christ victorieux, la mort vaincue, la beauté et le prix de l'âme; j'applique inflexiblement ses principes; je peins ce qu'il enseigne; je suis l'Evangile en action. Tous savent lire dans mes pages, car je parle toutes les langues et m'adresse à tous les âges et à toutes les intelligences. L'enfant m'épelle, et dans ses grands yeux égarés sur mes tombes, se grave déjà l'image de la mort; j'enseigne au savant ce qu'il ne sait rien; j'écrase le philosophe et le penseur sous le poids du mystère; je crie à l'impie qu'il se trompe et je multiplie ses remords; à tous je crie: Croyez, aimez, espérez!

• • •

J'ai mon jour, ma fête, la fête des morts! Je suis fêté partout et par tous, car la mort n'oublie personne. Dès la veille, à l'heure des ombres, les cloches pleurent à tous les beffrois, et c'est un immense sanglot épandu dans l'air, voix immense des trépassés disant aux survivants: Souvenez-vous!...et priez!...

Et le lendemain, à l'aube, sous un pâle soleil de novembre, on se presse dans mes allées par petits groupes d'abord, puis en foule compacte. Veuves en grand deuil, orphelins, sans le savoir peut-être, parents, amis, assiègent les tombes qui s'élèvent blanches, parfois ensoleillées, sur tous les deuils.

La ville entière est là silencieuse et pleurante, semant prières et fleurs sur les parterres embaumés; tout aux souvenirs poignants, on se côtoie sans se connaitre; parfois des poignées de mains s'échangent sous les longs voiles, baignées de chaudes larmes.

La nuit est venue à regret et peu à peu la foule s'est écoulée; tout est noyé d'ombres, sauf le flamboiement des chapelles funèbres avec leurs verrières et leurs lampes qui, comme autant d'étoiles, ne pâliront qu'au matin.

Au College de Saint Boniface

ACADEMIE FRANCAISE

Séance du 20 octobre 1907.

La dernière séance a été remarquable par l'ampleur du programme, le choix des pièces et surtout par l'exécution. D'abord, M. J. Bertrand nous fit, dans une belle narration, le récit mouvementé d'une rencontre avec un ours blanc dans les glaces du pôle nord. M. Bertrand qui fait profession de ne pas se laisser intimider par les foules, n'a pas même peur des ours blancs; aussi a-t-il amené le dénouement de sa narration en disant qu'il avait lui-même étendu la bête roide morte en la frappant d'un seul coup de coutelas! M. Saint-Pierre donne ensuite une bonne déclamation. Comme tous les débutants, il était encore un peu gêné dans ses mouvements; cependant, c'est avec plaisir que nous l'aurions entendu plus longtemps, s'il avait un peu moins précipité son débit.

La déclamation terminée, M. J. B. Beaupré puissant inventeur et spirituel écrivain, nous prophétisa ce que serait la "Belles-Lettres" actuelle dans vingt ans.

On ne dirait pas ça, mais savez-vous que M. Beaupré, dans ses méditations profondes, s'occupe de la prospérité et du soulagement du genre humain, et surtout des laboureurs; car il a caractérisé des inventions qui vont révolutionner le monde agricole, ce sont "la charrue et le rateau automobiles."

Lorsqu'il eut terminé cette narration ou plutôt cette prophétie, aussi originale qu'agréable, nous arrivâmes dans la matière principale de la séance. C'était une discussion sur une question actuellement très agitée, à savoir: les femmes doivent-elles voter ou non? Les adversaires étaient MM. A. Lambert et E. Beaubry.

M. Beaudry monta le premier à la tribune, soutenant la négative. D'abord, il nous dit que la femme pouvait prétendre et atteindre le sublime, mais le sublime féminin. Ensuite, s'appuyant sur le silence des générations passées, il nous montra dans un discours fécond en arguments et, en conclusions philosophiques que la femme devait laisser à l'homme la conduite dans les affaires de gouvernement. A cause de sa constitution physique et morale particulière, la femme ne pourrait voter, car cela entrainerait nécessairement des inconvénients innombrables et des disputes sérieuses.

M. Lambert vint ensuite, agressif et déterminé, soutenant avec conviction que la femme était l'égale de l'homme; car lorsque Dieu créa l'homme, il lui donna une compagne, elle était non son inférieure, mais son égale et sa moitié. Par conséquent, la femme a les dispositions et le droit tout aussi bien que l'homme de pouvoir mettre la main au gouvernail. De plus, il dit que la femme a plus de piété et elle pourrait gouverner avec plus de justice et d'équité. La femme a le droit de propriété, par conséquent, selon les conditions de la loi, elle peut voter. Ensuite, pourquoi nos mères

A suivre sur la 2me page

Le Manitoba.

MERCREDI, 30 NOVEMBRE 1907

L'hon. S. W. McInnis

Nous avons le vif regret d'annoncer à nos lecteurs la mort de l'honorable monsieur Stanley-Willis McInnis, secrétaire-provincial et ministre de l'Education dans le gouvernement local.

M. McInnis a été pris de maladie jeudi dernier, près d'Oak Lake, pendant une partie de chasse. Son état s'aggrava avec rapidité; et samedi on dut transporter le malade à l'hopital de Brandon. Le ministre reçut là les soins de praticiens de renom, mais l'opération chirurgicale qu'on lui fit subir ne fit que révéler aux hommes de l'art un dénouement fatal à brève échéance.

M. McInnis accepta avec fortitude la tragique nouvelle. Petit à petit le malade sentit la mort lui monter jusqu'au cœur; chaque organe s'insensibilisait tranquillement. Pendant ce temps le ministre s'occupait avec impassibilité de ses dernières affaires en ce monde: testatement, choses de son bureau, questions publiques. La famille du défunt, les ministres du gouvernement, ses collègues, assistèrent à cette fin émouvante d'un moribond qui travaille jusqu'à ses dernières heures, qui conserve l'intelligence jusqu'aux dernières minutes et qui part sans agonie!

M. McInnis n'avait que quarante-deux ans. C'était un bel homme à figure ouverte et sympathique. Son caractère était fait à la fois de bonté, de gaieté, d'énergie au travail.

Comme ministre, M. McInnis n'a pas eu le temps de donner sa mesure: il n'a été en fonctions que trois mois. Mais avant sa mort il a fait part à l'Hon. M. Roblin de lois importantes qu'il voulait faire adopter par le gouvernement, concernant l'instruction publique. Ces lois, que la Législature connaîtra bientôt, seront le testament politique de l'homme d'Etat défunt.

Comme député de Brandon, M. McInnis avait conquis l'estime et le respect de toute la députation

Aussi la presse, les hommes publics, la province entière déposent-ils sur ce cercueil prématurément ouvert l'hommage d'un regret profond et d'un souvenir affectueux.

Les Frontieres du Manitoba

Le gouvernement fédéral a actuellement à l'étude la préparation d'un projet de loi destinée à étendre les limites de la frontière du Manitoba de manière à inclure dans notre province, une partie du district actuel de Keewatin.

Il nous tarde naturellement de voir le texte de la future législation. On pourra dire que cette mesure fédérale est le resultat de la vigoureuse campagne faite par l'hon. M. Roblin depuis deux ans.

Dans Quebec

La defaite de M. Bourassa

M. Bourassa n'a pas eu dans le comté de Bellechasse un succès égal à sa bravoure.

L'ancien député de Labelle est essentiellement un courageux: on l'appelle "l'homme qui n'a pas peur!" Son acceptation du défi de M Turgeon était superbe, admettait hier le *Free Press*, mais elle sortait des règles ordinaires de la guerre. Se présenter, en effet, contre un ministre, dans une élection partielle, c'était d'une audace extraordinaire. Le danger de la défaite s'aggravait pour lui du fait que Bellechasse est un comté libéral depuis quinze ans; que M. Turgeon est l'enfant du comté; que le gouvernement était déterminé à gagner la partie *per fas et nefas*. M. Bourassa s'est jeté quand même dans la lutte pour prouver, a-t-il déclaré, sa sincérité. Les électeurs de Bellechasse se ont donné une majorité de 800 voix à M. Turgeon.

A ceux qui, encore hier étaient effrayés par le spectre menaçant de M. Bourassa et qui aujourd'hui chantent sa mort politique, nous rappellerons la défaite personnelle de sir Wilfrid Laurier lui-même en 1878, dans Arthabaska.

Une défaite dans la vie d'un homme public ne veut pas dire la fin de sa carrière, à moins que l'homme ne soit une nullité. Or personne ne dira que M. Bourassa appartient à cette catégorie. M. Bourassa reste une personnalité de première grandeur dans la politique canadienne, parcequ'il possède la valeur intellectuelle à un degré éminent, parcequ'il possède le courage moral, parcequ'il est servi par une grande éloquence. Avec ces qualités, M. Bourassa sera bientôt député; et sa carrière sera plus remarquable que celle de l'homme qui vient de le battre dans Bellechasse.

Le parti nationaliste subit incontestablement un échec; comme tous les partis d'opposition, il devra continuer quand même la lutte. Les forteresses ne s'emportent pas du premier coup.

La Convention Liberale

M. CYR

Elu candidat par une voix de majorité! Nous félicitons, sans le plus petit brin de malice, le député de Provencher d'avoir passé à travers un chas d'aiguille!

Elle a été mouvementée, la convention libérale, s'il faut en croire le rapport du *Free Press* et ce que des bouches indiscrètes nous en ont fait connaître. Monsieur J. Ernest Cyr doit avoir aujourd'hui des doutes très plausibles sur la qualité de l'hommage que ses amis politiques viennent de lui rendre!

On nous avait assuré qu'il y avait de sérieuses dissidences au sein du parti libéral; mais, vraiment nous n'avions point imaginé qu'elles s'affirmeraient avec une pareille acuité. On nous pardonnera volontiers de trouver la chose légèrement amusante.

L'atmosphère a été surchauffée plus que de raison, en cette froide soirée d'octobre, dans la demeure paisible du paisible Jacques!

Il y avait un bon nombre de délégués chez maître Jacques, ce soir-là; mais tous ne pensaient pas semblablement. Chacun de ces messieurs a dû décliner ses noms, prénoms et qualités, puis soumettre ses lettres de créance à un comité rigide composé de partisans attentifs de monsieur Cyr, de monsieur Molloy et de monsieur Jérôme.

Au premier tour du scrutin, monsieur Cyr eut quarante-six voix; monsieur Molloy, trente, et monsieur Jérôme, vingt-cinq. Monsieur Jérôme, qui déteste cordialement monsieur Cyr, transporta presque tous ses votes à monsieur Molloy pour le second scrutin. Et monsieur Molloy faillit décrocher la timbale; cinquante délégués se prononcèrent pour lui, pendant que monsieur Cyr, en accaparait cinquante et un. Une voix de moins, et monsieur Cyr était dans la nécessité de recourir au vote suprême du désintéressé monsieur Charles, Henri Royal, le président *ex-officio* et perpétuel de toutes les juntes libérales où les candidatures possibles mesurent leurs chances!

Monsieur Jérôme a refusé de reconnaître la candidature officielle de monsieur Cyr. Quel attitude monsieur Jérôme tiendra t-il? Question embarrassante et qui nous rend perplexe, nous dont la mission est de renseigner le public. Que reproche monsieur Jérôme à monsieur Cyr? Peut-être la fréquence proverbiale et la longueur démesurée des discours du député de Provencher à la Chambre des Communes!

Malgré toute la reconnaissance dont il s'est déclaré le cœur gonflé à l'égard de la convention libérale, il est probable que monsieur Cyr n'est pas flatté outre mesure de son succès de jeudi. Succès douteux, en effet, que cette candidature qui a failli lui échapper en dépit de sa peu glorieuse pérégrination préalable à travers le comté et du prestige qui aurait dû s'attacher à sa position de député en place et en disponibilité.

Le prestige du député de Provencher! Il est mince, vraiment, ce prestige, monsieur Cyr ne nous en voudra pas de le lui dire aimablement. Notre député, parvenu subrepticement à la Chambre, y a passé complètement inapperçu. Ce *parlementaire* est un parodoxe vivant: il ne parle pas. Gentil métier que celui de se croiser les bras; joli passe-temps que de se rendre à Ottawa dans de luxueux convois pour y jouer le rôle discret et facile d'une statue.

Et dans cette opiniâtre inertie, on assiste, impassible, à la déchéance de la langue française dans l'Ouest; on subit des *Post Office*; on vote la danse des millions; on ne fait rien pour amender les lois électorales actuelles, qui invitent à la corruption et à l'escamotage des fauteuils parlementaires... Tout au plus si l'on se contente d'offrir sa collaboration à la *Revue Canadienne*, avec le succès et l'à-propos que l'on sait!

En vérité, monsieur Jérôme a-t-il tort de ne pas être enthousiaste de cette candidature? Bien des libéraux prétendent que non.

Il est une autre classe d'électeurs qui se chargera, nous n'en doutons pas, de mettre les points sur les i en temps et lieux. Si monsieur Cyr aime la bataille, il éprouvera probablement d'après joies d'ici à quelques mois car un candidature enlevée aussi difficultueusement que celle de jeudi ne revêt pas exactement le caractère d'une puissante acclamation populaire. Nous craignons fort que monsieur Cyr ne monte pas au Capitole en carrosse!

Notes Politiques

Il règne beaucoup d'activité en ce moment à Ottawa; la réunion prochaine du Parlement et l'approche des élections générales ont réveillé toutes les énergies politiques.

* * *

Les conservateurs du comté de Selkirk, ont choisi M. C. H Bradbury, pour leur candidat aux prochaines élections générales fédérales.

Un air d'aller

Le nouveau journal français de Saint-Boniface a été célébré publiquement par M. C. H. Royal, à la convention libérale de jeudi. Cette parole compétente et autorisée va sans doute faire la fortune du *Nouvelliste!*

L'Alliance Franco-Russe

Paris,—Le "Gil Blas" déclarait, la semaine dernière, que la Russie cherche à obtenir des modifications importantes dans la clause militaire de l'alliance franco-russe et que la France résiste et menace de refuser sa coopération aux prochains emprunts de son alliée.

D'après les termes de la convention militaire franco-russe, la Russie s'est engagée à maintenir sur sa frontière du nord-ouest un certain nombre de corps d'armée, qui, en cas de guerre avec l'Allemagne, coopéreraient avec l'armée française pour prendre cette puissance entre deux feux.

Pendant sa guerre avec le Japon la Russie se vit obligée de retirer les troupes ci-dessus mentionnées. Pour ne pas mettre son alliée dans l'embarras, la France ne fit aucune objection, mais après la conclusion de la paix, non seulement ces troupe ne furent pas réinstallées dan leurs anciennes garnisons, mais le gouvernement du tsar répondit d'une façon évasive aux observations que celui de Paris lui fit à ce sujet. Finalement, la France a donné à comprendre à la Russie qu'elle s'attendait à ce que les clauses du traité soient observées, ajoutant que dans le cas contraire elle prendrait des mesures convenables relativement aux emprunts. La Russie a alors fait observer que la situation internationale n'était plus telle que l'ancienne répartition des troupes fut absolument nécessaire, et elle a proposé à la France de renoncer à cette clause de la convention militaire.

D'après le "Gil Blas" l'affaire serait discutée en ce moment par MM. Pichon et Iswolski, ministres des affaires étrangères des deux pays Le général baron Frédéricks, chef d'état-major russe, est à Paris pour prendre part aux discussions. Le "Gill Blass" estime que l'attitude de la Russie dénote un changement important dans les relations entre les gouvernements de Berlin et de St-Petersbourg.

Gauvin-Genthon

Hier après-midi, monsieur Antoine Gauvin, propriétaire des ateliers du *Manitoba*, se mariait avec mademoiselle Joséphine Genthon, fille de monsieur Elie Genthon, de Saint-Boniface. La bénédiction nuptiale a été donnée dans la chapelle privée de Mgr l'Archevêque, au palais; M. l'abbé Cloutier, curé de Saint-Norbert, officiait.

Les nouveaux mariés sont partis en voyage de noces à Minneapolis, Saint-Paul et autres villes du rayon.

Nous éprouvons beaucoup de plaisir à présenter à monsieur et à madame Gauvin nos souhaits de bonheur et de prospérité

La veille de son mariage, M. Gauvin a été l'objet d'une sympathique démonstration de la la part de ses nombreux amis. Tous se sont réunis à la salle Jacques, où M. Gauvin fut fêté et complimenté avec une grande cordialité. On lui a fait cadeau d'un nécessaire de voyage de qualité supérieure ainsi qu'une bourse de $150 en pièces d'or.

Notre ami a exprimé ses remerciements par des paroles pleines de tact.

Courchene-Rosenblad

Un joli mariage a été célébré lundi dernier à St. Adolphe: M. Hector Courchêne fils de M. Lévi Courchêne de St. Adolphe conduirait à l'autel madame Anna Rosenblad, née Anna Wells de cette paroisse.

Le marié était accompagné par son père et la mariée par M. Honoré Courchêne de Winnipeg.

Le garçon d'honneur était M Tom Wells, et la demoiselle d'honneur, Melle Maria Courchêne.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. le curé de St. Adolphe, M. Caron, qui chanté la messe, assisté des Rév. pères Dagandos et Lauriot.

Un magnifique déjeuner a été servi chez le père du marié où l'hospitalité la plus cordiale a été donnée à tous les invités.

De riches cadeaux ont été présentés aux mariés.

Parmi les personnes présentes on remarquait M. Joseph Bernier, M. P. P., et M. J. A. F. Bleau de St. Boniface.

Nous offrons aux nouveaux mariés nos meilleurs vœux de bonheur.

Le College de Saint-Boniface

Suite de la 1ère page

n'auraient-elles pas le droit de vote aussi bien que les immigrants et les premiers venus? Si les femmes avaient eu le droit de voter en France, elle ne serait pas dans l'état déplorable où elle est réduite.

Ce discours, tenu avec un aplomb remarquable, mit le feu aux poudres. Alors M. Beaudry, cédant au souffle impétueux d'une improvisation soudaine, décoche avec habileté contre son adversaire, les traits aigus qu'il en avait reçus. Il montra que si l'écriture dit que la femme est l'égale de l'homme, elle dit ensuite qu'elle doit être soumise à l'homme, et par là que l'homme est la tête et que c'est à lui de prendre la direction des affaires.

La femme a le droit de propriété, mais n'a-t-elle pas son mari pour défendre ses intérêts?

Quant au parallèle de nos bonnes mères avec les émigrants, l'objection était un peu spécieuse, mais elle fut renversée par une autre objection bien dirigée: c'est qu'il y a aussi des émigrantes.

M. Lambert revint à la charge avec force arguments qu'il avait tirés de de Maistre et tenta encore une fois de remettre à flot la victoire qui lui échappait; mais il ne put combler la brèche faite à son arsenal et la palme resta à M. Beaudry.

R. PRINCE, Sec.

NAISSANCE

A Saint-Alphonse, le 22, octobre, madame Marius Acier, un garçon. L'enfant, a reçu au baptême les prénoms de Louis-Joseph-Marius.

MORTGAGE SALE

Of Farm Property

Under and by virtue of the power of sale contained in a certain Memorandum of Mortgage which will be produced at the time of sale there will be offered for sale by Public Auction, by A. H. Pulford, Auctioneer, at his auction rooms, at 320 Donald St, in the City of Winnipeg, on Thursday, November 28th, at the hour of twelve o'clock noon, the following farm property:

In the Province of Manitoba and being composed of the South West Quarter of section Ten (10), in township Nine (9), Range eight (8), East of the Principal Meridian.

The property will be sold subject to a reserve bid. Title: Torrens title.

Terms of sale: Twenty per cent cash at the time of sale and the balance in accordance with terms to be made known at the time of sale.

For further particulars, apply to

A. J. H. DUBUC,
Vendor's Solicitor.
216 Portage Avenue,
Winnipeg, Man.

Dated at Winnipeg this 26th day of October, A. D. 1907.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Comme d'habitude, on a bruyamment célébré le *Hallowe'en* à Winnipeg. Il y a même eu des arrestations.

—Le nombre des élèves au collège de Saint-Boniface est de 280 On espère se rendre à 300, d'ici à deux mois.

—M. L. N. Carrier, accusé de détournement, par une compagnie d'assurance a été acquitté par le grand jury, samedi.

—PERDU : Un bracelet en or du Klondyke; une récompense sera offerte à la personne qui le rapportera à nos bureaux.

—Madame Ernest Cyr recevra dimanche, le 10 du courant, de 4 à 6 heures, pour la dernière fois, avant son départ pour Ottawa.

—Mme La. Verhœven, et Mlle B. Simon, fille de M. C. Simon, de Winnipeg, sont parties vendredi pour une promenade en Belgique.

—Allez chez Allaire et Bleau, pour Poêles à charbon de Québec, communément appelés Tortue. Meilleur marché que partout ailleurs.

—1000 lbs de Tabac Valliquette, No. 40, 50, 60, 80 et 100, aussi Tabac en feuille chez J. B. Leclerc, 15 Avenue Provencher.

—Le *Thanksgiving day*, jeudi, a été pluvieux; peu de monde dans les rues, par conséquent. Les théâtres et autres lieux d'amusements étaient remplis.

—MAISON moderne à louer sur la rue Notre-Dame, presqu'en face de l'hotel Mondor, à des prix très modérés. S'adresser à J. A. M. de La Giclais et Cie, Winnipeg.

—Une explosion de dynamite à Birds Hills, vendredi, a blessé grièvement deux hommes, Smith et He derson, lesquels ont été transportés par convoi spécial à l'hôpital de Saint-Boniface.

—On annonce pour mardi, le 12 du courant, le mariage, à St-Jean-Baptiste, de Mlle Olivine Bissonnette, fille de M. Wilfrid Bissonnette, avec M. S. A. R. Martel. Nous offrons d'avance aux futurs époux nos cordiales félicitations.

—L'église catholique de Fort William a été détruite par un incendie, samedi soir. Cette église avait été tout récemment construite. On imagine le chagrin des catholiques de Fort William. De grands efforts ont été faits en vain par la brigade de feu et par la population pour sauver l'édifice.

Au Sacré-Coeur

La troisième partie de la série de cartes jouée au cercle Sacré-Cœur, mardi soir, a obtenu un succès sans précédent; au delà de 150 personnes y ont pris part dont un grand nombre de St-Boniface. Les prix ont été gagnés comme suit :

Premier prix des dames : madame Ph. L'Heureux et madame Ste Marie ; prix de consolation : Melles E. Ste Marie, Maria Marcoux, madame Léo Noël. Premier prix des messieurs : M. Georges Naud. Prix de consolation : MM. Jos. Renaud, O Milord, O. Rhéaume, J. H. Olivier.

Mardi prochain aura lieu la quatrième partie.

Grand Concert

Le grand concert du collège de St. Boniface aura lieu mardi, le 19 novembre, et non le 29 comme nous le publiions dans notre dernier numéro. La semaine prochaine nous donnerons à nos lecteurs un sommaire du programme. L'orchestre du collège, grâce au concours d'artistes distingués de Saint-Boniface et de Winnipeg exécutera des morceaux d'une grande valeur musicale. Le chœur des élèves fera entendre entre autres choses des airs canadiens bien connus mais qui n'en seront pas moins goûtés.

Les billets se vendent assez rapidement. On pourra se les procurer en s'adressant au parloir du collège.

Ville de St-Boniface

PROMULGATION DE DIVERS REGLEMENTS DE LA VILLE DE SAINT-BONIFACE.

AVIS est donné que le Conseil de la Ville de Saint-Boniface a passé et approuvé les divers règlements ci-après mentionnés, savoir :

Règlement No. 501, concernant les travaux publics.

Règlement No 502, amendant les Règlements 331 & 408 et annulant le Règlement No. 486, concernant l'aqueduc.

Règlement No. 503, concernant l'érection et le déplacement des bâtisses et pour prévenir les incendies.

Règlement No. 504, amendant le règlement No. 169 pour assurer la condition sanitaire des édifices.

Règlement No. 505, pour fermer une partie de la rue Des Meurons.

Règlement No. 506, changeant les noms de certaines rues dans les limites de la Ville de Saint-Boniface.

Règlement No. 507, pour pourvoir à la nomination d'un Inspecteur des Licences et concernant l'émission des Licences.

Règlement No. 509, amendant le règlement No. 487, concernant la manière d'établir le coût des ouvrages d'amélioration locale.

Règlement No. 510, concernant l'installation et l'usage des courants électriques dans et sur les édifices.

Règlement No. 511, pour établir et ouvrir une ruelle dans le bloc 15, plan 386.

Règlement No. 512, concernant les chiens

Règlement No. 513, concernant la Santé Publique.

Règlement No. 514, pour fermer une partie de la rue Thibault.

Règlement No. 515, fixant le taux des taxes pour l'année 1907.

Règlement No. 516, amendant le règlement No. 487, concernant la manière d'établir le coût des ouvrages d'amélioration locale et annulant le règlement No 509.

Règlement No. 517, concernant les animaux errants et pourvoyant à la nomination de gardien d'enclos.

Avis est aussi donné que le Conseil de la Ville de Saint-Boniface a passé et approuvé les règlements ci-après mentionnés, étant tous des règlements créant des dettes pour la construction de certains ouvrages spéciaux et autorisant l'émission de débentures spéciales pour les divers montants respectifs ci-après énumérés, et pourvoyant au paiement de ces dettes par des taxes spéciales sur les propriétés ayant front sur les dits ouvrages respectivement, savoir :

Règlement No. 518, pourvoyant au paiement par taxes spéciales du coût du pavabitulithique sur la rue Eugénie, entre l'avenue Taché et la rue du Collège, $14451.59

Règlement No. 519, pourvoyant au paiement par taxes spéciales du coût du pavage bitulithique sur la rue Berry, de l'avenue Taché à la limite est des lots 41 et 102 Plan 692, $18019.50

Règlement No. 520, pourvoyant au paiement par taxes spéciales du coût du pavage en blocs d'asphalte de l'avenue Provencher, de la rue St. Jean-Baptiste à la rivière Seine, $21850.69

Règlement No. 521, consolidant les Règlements Nos. 518, 519 & 520, $54221.78

Règlement No. 522, pourvoyant au paiement par taxes spéciales de la part de la Ville du coût des pavages bitulithiques de la rue Berry, de l'Avenue Taché à la limite Est des lots 41 à 102 et de la rue Eugénie de l'avenue Taché à la rue du Collège, $8117.78

Règlement No. 523, pourvoyant au paiement par taxes spéciales de la part de la ville du coût du pavage en blocs d'asphalte de l'avenue Provencher, de la rue St. Jean-Baptiste à la rivière Seine, $14567.14

Quiconque désirerait faire annuler les dits règlements ou aucun d'eux en tout ou en partie devra faire une demande à cet effet à un juge de la Cour du Banc du Roi siégeant en chambre dans les deux semaines qui suivront la publication de cet avis pendant trois semaines consécutives, une insertion par semaine, dans le journal "Le Manitoba" et dans le "Norwood Press", sinon sa demande ne pourra être entendue.

Saint-Boniface, 23 octobre 1907.

J. B. COTE,
Secrétaire-Trésorier.

LE MANITOBA

LE PAYS DES BONNES OCCASIONS

POUR LE

Cultivateur, le mécanicien ou le travailleur.

Le pays où l'homme peut faire le plus, dans peu de temps et sans beaucoup d'effort

EN 1906.

1. 3,141,537 acres ont produit 61,250,413 minots de blé, une moyenne de 19 minots à l'acre.
2. Les cultivateurs ont depensé au dessus de 1,515,085 dans la construction de bâtisses.
3. Les retours de la construction a Winnipeg prouvent qu'il a été dépensé dans cette ville $13,000,000.
4. Un collège agricole est établi.
5. Le prix des terrains augmente toujours. Ils se vendent maintenant de $6.00 à $50.00 l'acre.
6. Le Manitoba a 45,000 cultivateurs riches.
7. Le Manitoba a encore 20,000,000 d'acres cultivables, prairie vierge prête à la culture.

AUX NOUVEAUX COLONS

Venant à l'Ouest—Ne passez pas le Manitoba sans voir les riches terrains et ses avantages Arrêtez à Winnipeg et renseignez-vous sur les conditions et a location des homesteads, sur le prix et la valeur des terrains du gouvernement provincial et des chemins de fer.

R. P. ROBLIN,
Premier du Manitoba et Ministre de l'Agriculture

Pour information spéciale voyez

JOSEPH BURKE, 617 rue Main, Winnipeg Man.

JAS. HARTNEY, 77 York Street, Toronto, Ont

FEUILLETON DU MANITOBA.

LOLITA

NO 24

"Il nous est défendu d'aimer "quelqu'un, fut-ce notre enfant, "plus que la vérité, plus que la "probité, plus que l'honneur."

MME EMELINE RAYMOND.

Le jeune docteur n'avait pas l'habitude de faire des discours académiques et d'user de précautions oratoires.

—Mon cher garçon, dit-il simplement à son beau-frère, vous êtes un imbécile, mais puisque vous me recevez si bien, c'est que vous vous repentez. A tout péché miséricorde ; soyons amis et revenez à la raison, c'est-à-dire à votre femme qui en sait plus long que vous ne pensez, la pauvre enfant, et qui, pourtant, vous aime encore de tout son cœur. Pour le moment, il s'agit de vous soigner. Montrez-moi votre blessure et j'irai chercher le chirurgien.

—Je l'attends, répondit Emile ; quand vous êtes entré, je croyais que c'était lui.

Bernard examina la blessure, refit le pansement et ne dit rien. Quand le chirurgien fut arrivé, les deux docteurs firent ensemble un nouvel examen et gardèrent un silence qui n'était pas de bon augure. Après avoir reconduit le praticien belge, Bernard revint auprès du lit du blessé. Celui-ci l'interrogea du regard.

—C'est une blessure sournoise, dit le jeune docteur, mais on revient de plus loin. Nous ferons de notre mieux.

—Pourrais-je retourner auprès de Clotilde ? demanda Emile, avec des larmes dans les yeux.

—Quand la fièvre sera tombée, oui.

—Suis-je en danger ?

—Mon cher ami, je ne le crois pas. Cependant, une hémorragie peut se produire; il est plus prudent de mettre les choses au pis, tout en espérant qu'elles iront au mieux. Si donc vous avez des embarras de conscience...

—Ah ! s'écria le malade, d'une voix que la fièvre animait ; si j'en ai ! Je suis un misérable ; j'ai indignement trompé cette pauvre petite, j'ai...

—Permettez ! interrompit Bernard : je vous approuverai fort de vous confesser, mais pas à moi : ce n'est pas mon métier. Si vous le voulez bien, je vais aller chercher le curé de Saint-Jacques ou de Sainte-Victoire, ou de Notre-Dame, et il vous écoutera plus utilement que moi.

—Allez, mon cher Bernard, allez vite.

Bernard partit en hâte et ramena le bon curé de Notre-Dame.

Les croyances religieuses d'Emile avaient été assoupies plutôt qu'éteintes par la philosophie facile de M. Fortuné et par les dissipations qui suivirent son mariage. Mais l'âme du jeune poète était trop éprise d'idéal pour se refuser aux consolations de la religion, maintenant qu'il désavouait les erreurs qui l'en avait éloigné. Il s'y retrempa avec une joie qui influa sur sa santé. Aussitôt après la visite du prêtre, sa fièvre diminua. Le lendemain, elle était tombée et Bernard lui disait, en consultant son pouls.

—Je vais envoyer à Clo une dépêche pour lui annoncer votre arrivée et la préparer à vous revoir endommagé. Ensuite, j'irai à la gare vous retenir un wagon-lit.

Le soir même, le malade, accompagné de son médecin, prenait l'express pour Paris.

XXII

"Que d'événements depuis que je ne t'ai écrit, ma bonne Marthe ! Le premier et le meilleur, c'est que j'ai revu Clotilde, Clotilde toute bonne, tout douce, toute charmante. Pauvre chérie, combien le malheur l'a changée ! Toi qui sais à quel point je l'aimais, tu dois penser si je suis heureuse de cette réconciliation. Mais ce n'est pas tout ; M Bernard est revenu ! Lui aussi est bien changé : si fort, si brun si barbu ! J'en étais presque intimidée. Il a pourtant toujours son bon regard franc et sa voix sympathique. Le voilà déjà reparti à la recherche du mari de Clotilde.

"Pauvre Clotilde ! Enfin, j'ai bon espoir depuis que son frère est là : il lui portera bonheur. Je me rappelle quelle heureuse influence il a toujours eue sur elle. Pourquoi est-il parti pour l'Egypte ? Il me semble que bien des choses affligeantes ne seraient pas arrivées, s'il était resté là. Son beau-frère, en particulier, aurait peut-être marché plus droit.

Croirais-tu que j'ai eu plaisir à revoir même M. Fortuné ? Je lui ai tout pardonné d'un coup : il avait l'air si malheureux! Et Melle Anne, que j'ai été contente de l'embrasser ! Il me semble qu'ils sont tous un peu de ma famille.

"Mais je ne t'ai pas dit encore toutes mes surprises. Imagine-toi que Mme d'Arcy est cousine avec M. Bernard. Elle l'aime et l'estime beaucoup : aussi met-elle la plus grande complaisance à favoriser mes visites à Clotilde. Elle m'a permis de lui mener Jacques, que Clotilde appelait son frère cadet, prétendant qu'elle est ma fille aînée. Depuis qu'elle espère revoir bientôt son mari, notre chère malade va mieux et reprend un peu sa gaieté d'autrefois. Elle a trouvé Jacques ravissant.

—Que je voudrais avoir une fille qui lui ressemble ! m'a-t-elle dit.

"Enfin, tout va bien pour le moment.

"On attend avec impatience des nouvelles de M. Bernard. Il a avisé de son arrivée, par télégramme ; mais il n'avait pas encore vu M. Bordier. A propos, croirais-tu que Clotilde m'a dit un jour, brusquement, en me regardant dans le blanc des yeux :

—Est-il vrai, Madolo, que vous avez dû épouser Emile ?

"Par bonheur, je n'ai pas rougi et j'ai pu répondre, avec un éclat de rire très naturel :

—C'est-à-dire qu'on nous mariait : le monde a toujours la rage de croire qu'un jeune homme et une jeune fille ne peuvent pas vivre dans la même maison sans s'épouser. Ainsi, maintenant, on me marie à M. de Love.

—Et ce n'est pas vrai non plus ? me demanda Clotilde, avec vivacité.

—Pas le moins du monde dis-je en riant de plus belle.

—Ah ! tant mieux, fit Clotilde, d'un air radieux que je ne m'explique pas. Puis, elle parla d'autre chose et parut plus gaie.

"Prie pour elle, ma chère princesse : que le retour de son frère ne lui rapporte pas une déception qui la tuerait. Je tremble en y pensant. C'est pour aller la voir que je quitte. Mme d'Arcy m'a prévenue qu'elle emmènerait Jacques faire des visites et que j'ai trois heures à moi. A bientôt, je te donnerai des nouvelles à mon retour, s'il y en a.

. . . .

"Je crois bien qu'il y en a des nouvelles! J'étais à peine entrée que j'entendis Clotilde me crier de sa chambre :

—Vite ! vite ! Madolo.

"J'ai couru sans prendre le temps de me défaire. Elle était assise près de la cheminée, un papier bleu à la main.

—Lisez ! dit-elle.

"Je lus :

"Arriverons demain matin. Emile très heureux de te revoir, mais souffrant. Prépare-lui ma chambre. Coucherai sur lit de camp, à côté de lui —BERNARD."

—Il arrive ! dit Clotilde. Et elle porta à ses lèvres le petit papier bleu.

"Je ne le trouvai pas si fameux, moi, ce papier bleu. *Le très heureux, mais souffrant* ne me semble rien moins que de bon augure. *Souffrant*, ce n'est pas la peine de mettre cela dans une dépêche. Evidemment, ce "souffrant" est là pour malade, très malade, peut-être ; la recommandation de lui préparer une chambre à part me le ferait craindre. Cependant, je pris mon air le plus joyeux pour dire :

—Vous voyez, Clotilde ; voilà vos chagrins finis.

"Elle eut un radieux sourire, en inclinant la tête. Pour elle la pensée de ce retour absorbe tout. Elle en parle à son père, à sa tante, à son chat. C'est un débordement de joie à faire frémir si l'on songe à une déception possible. C'est dans cette disposition que je l'ai laissée, n'osant pas dire un mot qui pût diminuer son bonheur car avec sa nature excessive, elle aurait peut-être passé sans transition de la joie suprême au désespoir le plus profond.

"Que se passera-t-il demain ?" me demandai-je, une fois rentrée ; et j'avais grand'peine à détacher ma pensée de Clotilde, pour la ramener sur Jacques, qui répétait depuis un quart d'heure :

Maître Corbeau sur un arbre *perché*.

"Cependant, à l'aide d'un vigoureux effort sur moi-même, je suis venue à remplir convenablement mes devoirs d'institutrice et plustard de lectrice. Le soir seulement, en me couchant, je me demandai avec inquiétude ce qui se passerait le lendemain matin.

"Ce qui se passa, ma bonne Marthe, le voici : A huit heures, tandis que Jacques avant son départ pour la classe, me répétait une dernière fois sa leçon, Mme d'Arcy entra, très émue.

—Mon enfant, me dit-elle, Bernard est là qui voudrait vous parler ; venez au salon.

"J'y allai toute tremblante ; cela me semblait mauvais signe M. Bernard accourut vers moi dès qu'il me vit.

—Mademoiselle, dit-il, voudriez-vous nous rendre un grand service, pour l'amour de Clotilde ?

—De tout mon cœur, si je le puis.

—Je ramène Emile grièvement blessé. Il est en bas, dans une voiture que je suis obligé de faire aller au pas Une syncope ou une hémorragie est toujours à craindre. Je ne puis donc le quitter. Seriez-vous assez bonne pour prendre tout de suite une voiture qui irait vite, celle-là, pour prévenir chez M. Fortuné et surtout préparer ma pauvre sœur que ma dépêche d'hier a déjà dû inquiéter un peu ?

—Hélas ! m'écriai-je, pas le moins du monde ! Elle est toute à la joie. Est-il donc en danger ?

—Je ne réponds de rien : des complications peuvent se produire. Son état n'est pas désespéré, mais très grave.

Quel accident peut lui être arrivé ? demandai-je, en attachant à la hâte mon chapeau que Mme d'Arcy avait eu la bonté de m'envoyer.

"Un duel, dit Bernard : Un duel pour cette drôlesse Il est sincèrement repentant : s'il vit, cette maladie aura peut-être guéri son âme.

"Je descendis précipitamment ; M. Bernard me suivait. Il remonta doucement dans sa voiture qui reprit le pas. C'est à peine si j'ai eu le temps d'apercevoir un visage pâle et un barbe blonde. Un coupé de la Compagnie générale passait : je m'y jetai en criant au cocher d'aller vite.

"Pendant le trajet, je tâchais de préparer ce que j'avais à dire ; mais pas un mot ne me venait : mon sang battait dans mes tempes et faisait bourdonner mes oreilles. D'ailleurs la voiture s'arrêta au bout de quelques minutes. Le valet de chambre m'ouvrit. Je lui demandai M. Fortuné, qui vint aussitôt et pressentit un malheur plus grand même que la vérité : ce fut presque un soulagement pour lui d'apprendre que son gendre était blessé. Il m'emmena chez Clotilde qui était déjà levée, occupé à faire sa toilette, afin, nous dit-elle d'être belle pour Emile.

(*A suivre*)

La Marine Francaise

Paris, 2—Le conseil supérieur de la marine a décidé de recommander la mise en chantier de trois cuirassés de 20,000 ou 21,000 tonnes, afin de doter la flotte de guerre française d'unités comparables à celle de la marine anglaise et de la marine allemande.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que James Hurst Forster, de la ville de Winnipeg, dans la Province du Manitoba, Gérant, demandera au Parlement du Canada à sa prochaine session, un Acte de divorce d'avec sa femme, Nellie Jane Forster, maintenant résidente de la ville de Sioux Falls, dans l'Etat du Dakota-Sud, un des Etats-Unis d'Amérique, pour motif d'adultère et de desertion

Le pétitionnaire demandera que le dit mariage entre Nellie Jane Forster et le pétitionnaire soit dessous, qu'il lui soit permis de se marier de nouveau et qu'il ait la garde et l'unique et absolu contrôle d'une enfant, Marguerite Fay Foster, âgée actuellement de six ans, et que tels autres relèvements nécessaires au cas soient accordés.

Daté à Winnipeg, Manitoba, ce 16ème jour d'octobre 1907.

AIKINS, ROBSON & Co.

221 McDermott Ave, Winnipeg,

Avocats du Pétitionnaire.